

SEANCE Du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le deux octobre à quinze heures, les membres du Comité du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de l'Hilvern se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marc VIDCOQ (*convocations expédiées le 28/09/2026*)

PRESENTS : MM VIDCOQ Marc – LE GOFF Joseph - LE POTIER Jacques - BLANQUET Sandrine - BERRONE Lorène – LE JEUNE Christine

ABSENTS : LE VERGE Stéphane donne pouvoir à Marc VIDCOQ
LE FRESNE Gildas donne pouvoir à LE GOFF Joseph
TAILLARD Michel - LE MAUX André

Secrétaire de séance : Joseph LE GOFF

2026-18

Objet : AEP Hilvern - Adoption rapport sur le prix et la qualité d'eau potable 2025

Monsieur Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

Adopte le rapport 2025 sur le prix et la quantité du service public d'eau potable du Syndicat de l'Hilvern. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve ce rapport.

FAIT ET DELIBERE, A SAINT-CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Marc VIDCOQ